
Nouvelle charte qualité de l'accèsion sociale en Bretagne

DELIBERATION CA 2026 M06 25

Conseil d'Administration du 30 juin 2026

Membres délibérants présents :

Mesdames Christelle ADAM, Françoise AUBIN, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Annie GUENNOU, Sylvie GUIGNARD, Michelle HAICAULT, Patrice KERVAON, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Françoise LE MEN, Pascale RIMAURO, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Céline SALLE

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Luc GOUYETTE, Jean-Claude GUILLOT, Patrice KERVAON, Raphaël LE MEHAUTE, Sylvain RICHOMME.

Membre ayant donné pouvoir :

Loïc CAURET donne pouvoir à Madame Gaëlle ROUTIER
Fanny CHAPPE donne pouvoir à Monsieur J Claude DAUPHIN
Loïc LENOUEL donne pouvoir à Madame Nadège LANGLAIS
Sophie LE GALL donne pouvoir à Madame Christelle ADAM
Marie-Chantal NACIRI donne pouvoir à Madame Françoise AUBIN
Martine PÉLAN donne pouvoir à Madame Gaëlle ROUTIER
Valérie RUMIANO donne pouvoir à Madame Sylvie GUIGNARD **(à partir 11 h 50)**

Membres absents sans pouvoir :

M. Bruno BEUZIT
Mme Julie CLOAREC
Mme Viviane GICQUEL
Mme Nicole LECLERC

Membres consultatifs présents :

Mme Véronique ANDRE-ELISABETH - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
M. Pascal LE MAUX, juriste

L'ARO HLM Bretagne et l'ensemble des bailleurs bretons ont souhaité écrire une nouvelle charte qualité de l'accèsion sociale en Bretagne.

La précédente charte, qui date de 2012, était un référentiel commun de 8 engagements, elle était plus ou moins utilisée par les organismes au fil des années.

Cette nouvelle charte affirme la volonté des organismes HLM bretons d'engagements afin de répondre aux enjeux d'un contexte en pleine mutation.

Le développement du Bail Réel Solidaire, l'augmentation des coûts de construction et le resserrement des conditions d'accès au crédit transforment les conditions de l'accession à la propriété. Dans ce contexte, les organismes HLM réaffirment leur engagement à proposer une accession sociale accessible, sécurisée et de qualité. Cette charte renforce la lisibilité et l'attractivité de l'offre HLM, tout en valorisant les pratiques exemplaires mises en œuvre en Bretagne.

Issue d'un travail collaboratif mené depuis 2025 par une quinzaine d'organismes et plus de 25 professionnels, cette nouvelle charte traduit une ambition commune : proposer des engagements plus lisibles, plus concrets et plus facilement identifiables.

Elle se décline en deux versions complémentaires : l'une, pédagogique, destinée aux acquéreurs ; l'autre, constituant un cadre de référence partagé pour les organismes HLM.

Quatre grands engagements structurent cette démarche :

- Une qualité de conception durable et écoresponsable ;
- Un accompagnement renforcé tout au long du parcours résidentiel ;
- Une sécurisation adaptée face aux aléas de la vie ;
- Un engagement de transparence et de respect des délais.

Les 4 grands engagements de la charte sont déclinés en 15 engagements opérationnels. Dans ce cadre commun, chaque organisme HLM conserve la liberté de définir les modalités de leur mise en œuvre et les actions permettant d'en assurer le respect.

Au-delà des engagements qu'elle formalise, cette charte traduit une ambition collective : faire évoluer les pratiques pour mieux répondre aux attentes des ménages accédants. Elle réaffirme les valeurs qui fondent l'action des organismes HLM bretons : qualité de service, confiance et responsabilité.

Elle sera officiellement présentée et signée à l'occasion du Congrès HLM, en septembre à Bordeaux. Cette étape marquera l'aboutissement de la démarche engagée et offrira l'opportunité de valoriser cette initiative bretonne à l'échelle nationale.

Actuellement en cours de finalisation graphique et de préparation des supports de communication, la charte entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2027.

Considérant les enjeux pour l'Office liés à la mise en œuvre de la nouvelle charte qualité de l'accession sociale en Bretagne et la présentation de l'ARO jointe en annexe,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver l'adhésion et l'engagement de Terres d'Armor Habitat à la nouvelle charte qualité de l'accession sociale en Bretagne,
 - D'autoriser le directeur général à signer cette charte.
-

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Approuve l'adhésion et l'engagement de Terres d'Armor Habitat à la nouvelle charte qualité de l'accèsion sociale en Bretagne,
- Autorise le directeur général à signer cette charte.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Gaëlle', is positioned below the printed name of the President.